

News, 3.11.2004

Caisses de retraite

La FMEF sera entendue

La FMEF participera au processus d'assainissement des deux caisses de retraite de la fonction publique, la CRPE (Caisse de retraite du personnel enseignant), et la CPPEV (Caisse de pension du personnel de l'Etat du Valais).

Le Conseil d'Etat vient de nommer un groupe d'experts, composé de quatre personnes. Sa mission: évaluer les résultats du processus de consultation, et préparer un avant-projet de loi qui sera transmis à l'Exécutif, puis au Parlement. Mais avant que ce projet de nouvelle mouture n'atterrisse sur la table du Grand-Conseil, le Gouvernement entendra son principal partenaire social, la FMEF, ainsi qu'il l'a indiqué dans un courrier daté du 26 octobre.

Cette décision du Gouvernement constitue un succès pour la Fédération faïtière de la fonction publique valaisanne. Elle avait en effet toujours revendiqué d'être associée au processus de réforme des caisses de retraite cantonales. Le groupe d'experts nommé par le Conseil d'Etat prend le relais du précédent groupe de travail cantonal, aujourd'hui dissous.